

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 août 2026, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 12-2026 abrogeant le règlement numéro 13-2009 constituant le comité consultatif culturel.**

Ledit règlement 12-2026 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 11 août 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 11 août 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 11 août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 août 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière